

personnes, dont seize sont du nombre des cinquante revenues de la Caroline.

Dans une relation écrite le 10 mars 1756, de Belair, localité située à peu près un mille et demi en amont de la rivière de Cocagne, l'abbé LeGuerne détaille à M. le chevalier Drucour les embarras et les dangers encourus par les Acadiens de Cocagne que M. Boishébert essaye de soulager avec l'aide du Père Germain. Il faut aussi secourir, dans les environs, de quatre à cinq cent familles sauvages qui, comme les Acadiens, ne peuvent venir à la mer chercher leur subsistance : personne osant même se risquer dans le haut de la rivière. Plus que cela. On n'osait se servir du fusil, de crainte d'attirer de ce côté l'attention des Anglais."

CHAPITRE II

Les premiers colons à Cocagne

De 1757 à 1767, c'est-à-dire pendant dix ans, nous n'avons pu trouver qu'il soit resté des Acadiens à Cocagne. Mais il serait tout naturel de supposer que quelques uns, attirés par la beauté et la richesse naturelles de la localité, aient continué de résider dans les bois du littoral, espérant toujours que M. de Boishébert et ses troupes viendraient à bouter l'Anglais hors de l'Acadie.

Nous avons le fait que ce fut en 1767 que les premiers colons vinrent établir Cocagne définitivement. Ces courageux de la première heure furent : Joseph Gueguen, François Arsenault, Paul Hébert et Jean (dit Jeannotte) Bourg. Et les premiers titres agraires accordés aux Acadiens, après le Grand Dérangement, datent du 21 octobre 1772; et ce sont les Acadiens de Cocagne qui les obtiennent.

De fait, on trouve dans le vol. 15 des patentes de terres de la couronne, à Halifax, qu'en l'année 1772, les lots suivants sont accordés au hayve de Cocagne:

(1) A Joseph Gueguen, le lot nombre 1 situé au nord de la propriété de Thomas Allen (lieutenant de